

# Pourparlers

ressource pour  
les négociations  
du SCFP

ÉTÉ/AUTOMNE 2011

## À L'INTÉRIEUR

**2 LE SCFP À LA TABLE**  
Points saillants de négociations et d'ententes du SCFP à travers le pays

**3 ACTION POLITIQUE**  
Prochaines élections provinciales et territoriales

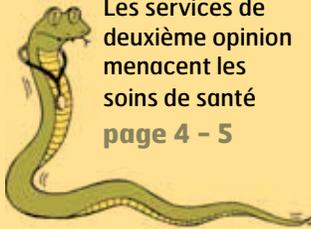
**6 INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION**  
Le prix de l'essence contribue à l'inflation

**7 HISTOIRE DE LA NÉGOCIATION**  
Vous souvenez-vous de la « belle époque »?

**8 NÉGOCIATIONS CLÉS**

### EN VEDETTE

Les services de deuxième opinion menacent les soins de santé  
page 4 - 5



### CLAUDE INNOVATRICE

Protéger les travailleurs pendant des fermetures d'urgence page 6



**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

## TENDANCES EN MATIÈRE D'AVANTAGES SOCIAUX / BÉNÉFICES EN SANTÉ

### Assurer des prestations aux travailleurs actifs de plus de 65 ans

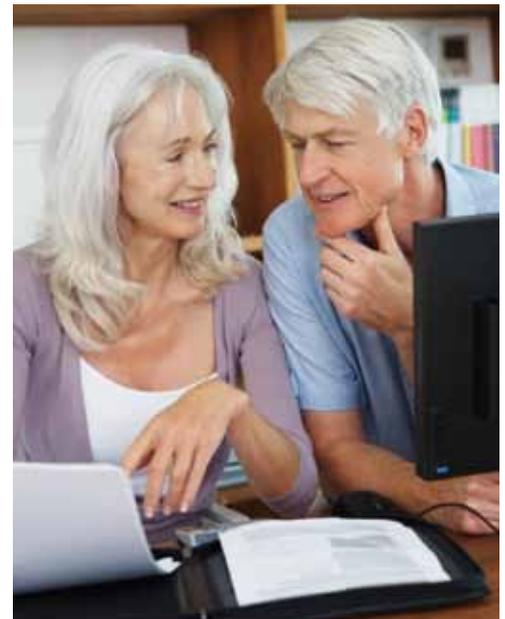
Les travailleurs plus âgés sont victimes de discrimination en ce qui a trait aux prestations

La retraite obligatoire est presque disparue au Canada, et de nombreux travailleurs restent dans la population active après 65 ans. La récession et la perte de l'épargne-retraite au cours de la crise financière ont également contribué à des taux de participation de la main-d'œuvre plus élevés pour les travailleurs plus âgés.

Lorsque la retraite obligatoire était en place, la plupart des gens cessaient de travailler à 65 ans. Il n'y avait pas de véritables conséquences si les dispositions de convention collective et les contrats-cadres mettaient fin aux prestations à 65 ans. Maintenant que la retraite obligatoire n'est plus un facteur, les sections locales devraient songer à examiner leurs contrats-cadres et leurs conventions collectives afin d'éliminer de telles dispositions.

Si la convention collective précise que les prestations prendront fin à 65 ans, cela ne reflète pas la fin de la retraite obligatoire. Dans une cause établissant un précédent en Ontario, l'arbitre Brandt a conclu que lorsque la convention collective promettait des prestations à « toutes les personnes employées », cela signifiait toutes les personnes employées, peu importe l'âge.

La discrimination fondée sur l'âge est structurelle, et nous pouvons la constater dans les tendances de l'industrie pour les limites d'âge de l'assurance-maladie et des régimes d'avantages sociaux.



La plupart des compagnies n'offriront pas d'assurance après les âges établis ci-dessous.

*suite à la page 3*

**Limites d'âges sur les prestations généralement reconnues par les assureurs :**

**invalidité de longue durée (ILD) :**  
se termine à 65 ans

**invalidité de courte durée :**  
se termine à 70 ans

**assurance-maladie complémentaire :**  
se termine à 70 ans

**assurance dentaire :**  
se termine à 70 ans



## LE SCFP À LA TABLE

POINTS SAILLANTS DES RÉCENTES NÉGOCIATIONS ET ENTENTES CONCLUES PAR LE SCFP PARTOUT AU CANADA

### **RAPATRIEMENT À L'INTERNE** **Les travailleurs routiers de la N.-É. rapatrient le travail à l'interne**

La section locale 1867 du SCFP, Syndicat des travailleurs routiers de la Nouvelle-Écosse, a bien accueilli l'initiative du gouvernement provincial de ramener en régie une partie du travail d'asphaltage et d'enduit d'usure. Pendant des années, la section locale a dit aux différents gouvernements que les membres du SCFP peuvent faire un travail de qualité à un coût raisonnable. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement néo-démocrate actuel est intéressé à sortir quelque peu des sentiers battus, particulièrement si cela représentera des économies de coûts pour les contribuables.

### **ENTENTES** De véritables augmentations de salaire pour les travailleurs de St. John's

La section locale 1289 du SCFP, qui représente les personnes à l'emploi de la Ville de St. John's, a voté fortement en faveur de la nouvelle convention collective qui contenait la même offre financière que pour la section locale 569, qui représente les cols bleus de la Ville. C'est une entente d'une durée de quatre ans en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010,

avec des augmentations de salaire de 4,5 pour cent, 4,5 pour cent, 3,5 pour cent et 3 pour cent.

### **RENTES** Une indexation des rentes pour les travailleurs de Marystown

La section locale 1896 du SCFP, qui représente les personnes à l'emploi de la Municipalité de Marystown (T.-N.-L.), a ratifié de façon écrasante une nouvelle convention collective qui améliorerait leur protection en matière de pensions. À compter de janvier 2011, le régime de retraite offrira une indexation des rentes de retraite, en plus de permettre aux personnes employées de prendre leur retraite à 60 ans sans aucune pénalité de retraite.

### **NÉGOCIATION** Les travailleurs de Boucherville concluent une entente de dix ans

La section locale 306 du SCFP, qui représente les personnes à l'emploi de la Ville de Boucherville (Québec), a négocié une entente de dix ans offrant des augmentations de salaire totales de 20,3 pour cent et leur intégration dans la structure salariale des cols blancs de la Ville. Elles ont également obtenu la création de trois nouveaux postes permanents et la non-réduction de



Daniel Duval, président du SCFP 306.

Photo : Michel Chartrand.

leurs heures de travail.

### **AVANTAGES SOCIAUX** **Les travailleurs de Pacific Blue Cross évitent les avantages sociaux à la carte**

Après huit mois à la table des négociations, les membres de la section locale 1816 du SCFP au service de la Pacific Blue Cross ont ratifié une nouvelle convention collective de quatre ans. La section locale a pu parer à la proposition patronale d'adopter un régime d'avantages sociaux à la carte.

La Pacific Blue Cross fournit des assurances santé, dentaires, vie et invalidité à plus de deux millions de personnes et de membres de syndicats travaillant surtout dans les secteurs de l'éducation, des municipalités, de la santé et des gouvernements, et offre un régime d'avantages sociaux à la carte à ses clients.

(Source : Rapport de la Direction de l'organisation et des services régionaux à la réunion de mars du CEN)

## **POURPARLERS – VOTRE RESSOURCE EN NÉGOCIATION**

Pouparlers est offert quatre fois l'an. Son but premier est de fournir aux comités de négociations des sections locales du SCFP, aux dirigeants élus et aux conseillers syndicaux l'information nécessaire pour préparer – et négocier – les demandes de négociations.

Pouparlers est imprimé sur du papier à trois perforations pour ceux qui désirent le conserver dans des cahiers à des fins de consultation. Les membres des sections locales sont invités à faire des copies du document et à l'utiliser comme ils l'entendent.

Veuillez envoyer toutes corrections, questions ou contributions à Susan Attenborough par courriel au [servicederecherche@scfp.ca](mailto:servicederecherche@scfp.ca)

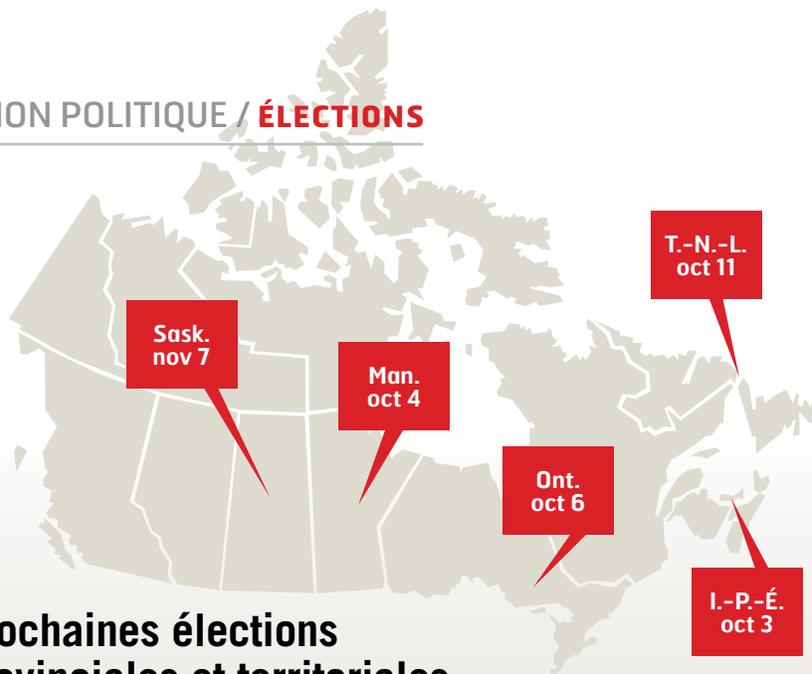
Trouvez les numéros précédents du bulletin en ligne à [scfp.ca/pourparlers](http://scfp.ca/pourparlers)

Recevez les bulletins par courriel à [scfp.ca/abonnement](http://scfp.ca/abonnement)

Available in English

**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

SEPB 491



## Prochaines élections provinciales et territoriales

Les législateurs provinciaux prennent des décisions qui affectent le salaire suffisant, les droits à l'égalité, la sécurité d'emploi et la sécurité de la retraite de nos membres.

Dans le climat économique actuel, les gouvernements et nos employeurs se servent du ralentissement économique comme excuse pour exiger des concessions et couper les services. À ce jour, nous avons réussi à les repousser, et les prochaines élections provinciales sont une autre occasion de soulever cette question.

Les élections provinciales sont une occasion importante de promouvoir les objectifs du SCFP en éduquant, en mobilisant et en engageant nos membres, nos dirigeants et les membres de notre personnel. Pourquoi ne pas participer activement à votre campagne électorale provinciale?

**POUR PLUS D'INFORMATION** consultez [scfp.ca/action-politique](http://scfp.ca/action-politique).

factureront probablement plus cher si vous êtes déjà malade ou si vous avez un problème de santé. Ils profitent donc, peu importe votre état!

**La résistance des employeurs à offrir des prestations aux travailleurs plus âgés peut manquer de vision étant donné ces faits :**

- Les travailleurs âgés ont une « mémoire institutionnelle » précieuse, une connaissance plus pratique, une composante expérience de travail et la connaissance de la façon de faire les choses, diminuant ainsi les frais de recrutement et de conservation. Ces facteurs rendent ces travailleurs plus productifs et précieux pour les employeurs.
- En général, les travailleurs plus âgés ont de nos jours tendance à être plus en santé qu'il y a vingt ans, particulièrement et ceux âgés de 65 à 69 ans.
- Habituellement, les travailleurs plus âgés n'ont pas à s'absenter du travail parce que leurs enfants sont malades ou pour assister à des activités scolaires.
- Avec autant de services de santé radiés de la liste des régimes publics par les gouvernements provinciaux, la couverture privée a tendance à combler les manques. Le besoin d'avoir une protection en matière de santé ne diminue pas avec l'âge.
- Les taux de participation à la main-d'œuvre des travailleurs plus âgés (entre 65 et 69 ans) ne sont pas très élevés présentement et les points de vue initiaux de l'industrie suggèrent qu'ils ne risquent pas d'augmenter rapidement, même avec l'abolition de la retraite obligatoire. Il est sensé pour les employeurs d'offrir des prestations aux travailleurs plus âgés afin d'attirer et de conserver des travailleurs plus âgés en lumière des manques de main-d'œuvre prévus.

**POUR PLUS D'INFORMATION** consultez [scfp.ca/negotiations/trousse](http://scfp.ca/negotiations/trousse).

## TENDANCES EN MATIÈRE D'AVANTAGES SOCIAUX / BÉNÉFICES EN SANTÉ

*suite de la page 1*

### Pourquoi les assureurs établissent-ils des limites d'âge?

Parce que leurs tableaux actuariels ont calculé que le coût de l'offre de prestations l'emporte sur le revenu des primes. C'est pourquoi l'inclusion des personnes retraitées dans le régime collectif au travail est une des meilleures options pour les personnes retraitées.

Les assureurs ne voient pas les individus; ils établissent leurs taux en se

basant sur des moyennes. À leurs yeux, les personnes plus âgées tombent malades plus souvent, sont plus à risque d'être victimes d'accidents et il en coûte plus cher de les soigner. De nombreuses personnes de 80 ans sont tout aussi en forme que certaines personnes de 60 ans, mais l'industrie de l'assurance ne fonctionne pas de cette façon; elle ne fait que regarder les moyennes. Les assureurs sont doublement gagnants : d'un côté, ils refusent de vous offrir un rabais parce que vous êtes en forme, et de l'autre, ils vous

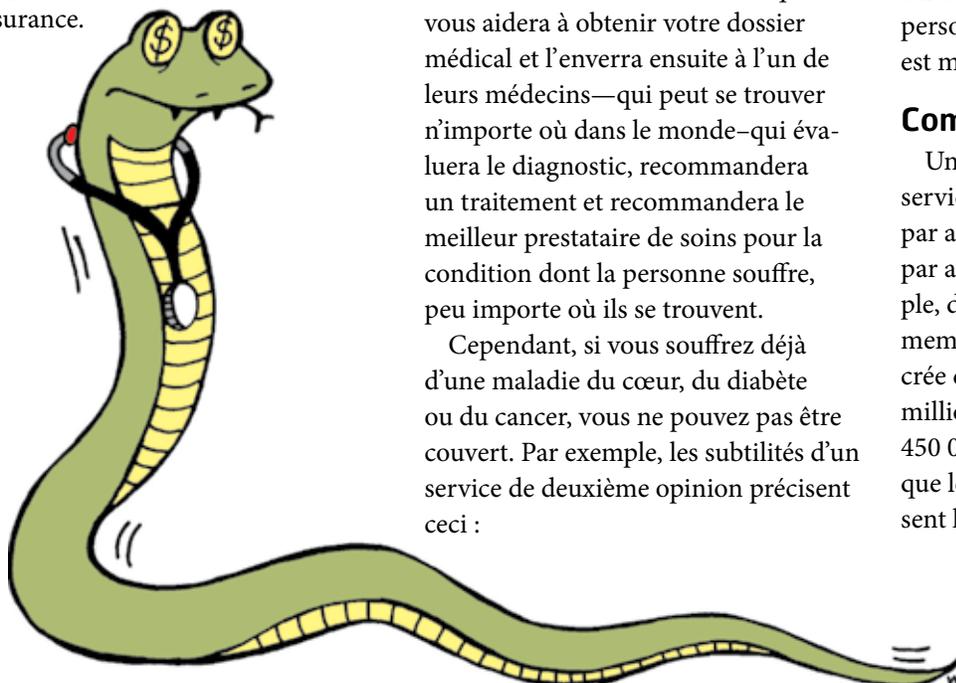
# Les services de deuxième opinion menacent les soins de santé

Des compagnies d'assurances font des profits avec des services d'opinion médicale

Il y a un nouveau produit sur le marché qui menace nos soins de santé publics.

Les « services de deuxième opinion » offrent une deuxième opinion sur le diagnostic posé par votre médecin, par un médecin qualifié, moyennant certains frais. C'est un produit ou un service vendu aux consommateurs par les compagnies d'assurance, comme l'assurance contre les maladies graves, l'assurance-vie ou l'assurance invalidité de longue durée (ILD).

L'idée a vu le jour dans le système de soins de santé privé américain et est maintenant vendue aux Canadiens. Ces services peuvent s'appeler Best Doctors Inc. ou Health Service Navigator, selon votre fournisseur d'assurance.



Ces services profitent des craintes des gens provoquées par les récents rapports des médias concernant des erreurs de diagnostic, des erreurs de laboratoire, des manques de médecins et des longs délais d'attente. Les compagnies d'assurance voient bien qu'il existe un « marché » important pour ce genre de services.

Il ne fait aucun doute qu'un deuxième avis médical peut être sécurisant et, dans certains cas, vital. Nous avons tous entendu des histoires au sujet de gens qui ont survécu à leur maladie parce qu'ils ont eu un deuxième avis médical. Cependant, pour la plupart des Canadiens, un deuxième avis est disponible dans le système public.

## Comment fonctionnent les services de deuxième opinion?

Les services de deuxième opinion vous affectent un « défenseur » qui vous aidera à obtenir votre dossier médical et l'enverra ensuite à l'un de leurs médecins—qui peut se trouver n'importe où dans le monde—qui évaluera le diagnostic, recommandera un traitement et recommandera le meilleur prestataire de soins pour la condition dont la personne souffre, peu importe où ils se trouvent.

Cependant, si vous souffrez déjà d'une maladie du cœur, du diabète ou du cancer, vous ne pouvez pas être couvert. Par exemple, les subtilités d'un service de deuxième opinion précisent ceci :

« Si le membre a reçu un diagnostic ou un traitement relatif aux troubles médicaux énumérés au cours des vingt-quatre (24) mois précédant la date d'entrée en vigueur de l'adhésion à Best Doctors, les services ne seront pas offerts pour ces mêmes troubles médicaux avant douze (12) mois après la date d'entrée en vigueur de l'adhésion (ne s'applique pas aux groupes qui comprennent plus de 50 employés admissibles). »

(Source: [www.bestdoctors.com](http://www.bestdoctors.com))

Donc, si votre groupe a acheté ce service de deuxième opinion, toute personne membre qui a des troubles médicaux existants serait tenue de payer des frais pendant une année avant de pouvoir avoir accès aux services! C'est un genre de franchise. Malheureusement, de nombreux régimes d'assurance disposent d'une certaine façon de pénaliser une personne malade parce qu'elle est malade.

## Combien ça coûte?

Une société—Sun Life—offre un service de deuxième opinion pour 90 \$ par année pour les individus ou 180 \$ par année pour les familles. Par exemple, dans un régime qui compte 5 000 membres participants, ce programme crée des revenus de près de un demi-million de dollars (90 \$ x 5 000 = 450 000 \$) chaque année. Pas étonnant que les compagnies d'assurance en fassent la promotion! Imaginez ce qu'on

suite à la page 5



suite de la page 4

pourrait faire avec un demi-million de dollars par année pour remédier à la pénurie de services de santé dans la communauté.

Mais ce n'est pas tout. Si vous devez vous déplacer pour recevoir un traitement, vous devez payer vous-même les frais. Encore une fois, les subtilités provenant de bestdoctors.com stipulent :

*« Bien que nous nous efforcions de travailler au sein du système de santé canadien, Best Doctors Find-BestCare aura accès aux rabais consentis par les hôpitaux et les médecins si des soins sont nécessaires à l'extérieur du pays et verra à ce que les renseignements vitaux soient transmis aux spécialistes médicaux concernés. Si vous devez vous déplacer à l'extérieur pour recevoir un traitement, Best Doctors peut aider à réserver les vols et l'hébergement. ... Les frais relatifs à FindBestDoc et FindBestCare sont assumés par le participant. »*

Si le médecin qui donne la deuxième opinion recommande un traitement disponible seulement à son hôpital ou à sa clinique, alors les frais de déplacement, d'hébergement et de repas pourraient être prohibitifs. Cela signifie que l'accès aux services de santé privés est déterminé d'après votre fortune.

## Quels sont les risques?

Ces services offrent un diagnostic sans jamais poser les yeux sur le patient. Cette pratique reflète une tendance grandissante pour utiliser

M<sup>me</sup> Armstrong met en garde qu'il se peut que Best Doctors puisse aider à alimenter une nouvelle industrie de « tourisme médical » avec son offre d'une deuxième opinion « gratuite », de propositions et de réservations pour des soins à l'extérieur de la province ou du pays.

la technologie afin d'accroître l'accès par les patients à l'information médicale. Cela soulève également des préoccupations de politiques et de réglementation importantes comme l'autorisation d'exercer transfrontalière et la responsabilité professionnelle.

Ces services transmettent vos dossiers médicaux électroniquement par Internet, ce qui soulève quelques inquiétudes quant à la protection des renseignements personnels également, une protection dont le niveau varie entre le Canada et les États-Unis. Les patients auraient raison de se préoccuper de la protection transfrontalière de leurs renseignements médicaux personnels.

Dans une étude récente financée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), Wendy Armstrong a examiné plusieurs formes d'assurances médicales privées au Canada. Elle a mis en garde les consommateurs d'être prudents. Il n'y a pas de protection des consommateurs ou de réglementation gouvernementale importante dans l'industrie de l'assurance médicale privée au Canada comparativement à d'autres pays.

M<sup>me</sup> Armstrong met en garde qu'il se peut que Best Doctors puisse aider à alimenter une nouvelle industrie de « tourisme médical » avec son offre d'une deuxième opinion « gratuite », de propositions et de réservations pour des soins à l'extérieur de la province ou du pays.

Mais c'est rentable. Best Doctors a rapporté des revenus annuels de 78 millions de dollars en 2010. Même en période de récession,

Best Doctors a connu un bon rendement avec sept années consécutives de croissance de plus de 10 pour cent qui a permis la mise sur pied d'un nouveau bureau de 54 000 pieds carrés pour l'entreprise

dans le district financier de Boston. L'entreprise offre maintenant des services à plus de 25 millions de personnes partout dans le monde.

## C'est de la privatisation!

La privatisation, c'est offrir, à but lucratif, un service déjà offert dans le système public. C'est exactement ce que font les services de deuxième opinion. Plus les compagnies privées offrent de services, plus le système public s'affaiblit. Et plus il s'affaiblit, plus les gens sont nombreux à se tourner vers des fournisseurs privés pour obtenir des services de santé. Cette spirale à la baisse vers les soins de santé privés draine l'argent et le personnel compétent hors du système public.

L'assurance-maladie offre un accès égal aux services à tous les Canadiens, peu importe leur situation financière. Les principes de base de l'assurance-maladie sont menacés lorsque certains peuvent avoir accès à des services plus rapidement que d'autres, tout simplement parce qu'ils peuvent se les payer.

Le SCFP est contre les services de deuxième opinion parce qu'ils offrent ce qui est disponible gratuitement dans le système public dans le but de faire un profit et qu'ils profitent des craintes des gens alors qu'ils sont le plus vulnérable—lorsqu'ils sont malades ou encore lorsqu'un être cher est malade.

## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Consultez la fiche d'information sur les services de deuxième opinion dans la trousse de négociation des régimes d'avantages sociaux à [scfp.ca/negotiations/trousse](http://scfp.ca/negotiations/trousse).

## Protéger les travailleurs pendant des fermetures d'urgence



Les médias ont publié de nombreux rapports sur des tremblements de terre, des tornades, des feux de friches, des inondations et autres catastrophes naturelles au cours des derniers mois. Est-ce que cela ne vous fait pas vous demander si votre lieu de travail est bien préparé si de telles situations

d'urgence survenaient? La clause innovatrice de ce numéro a été négociée par quelques membres du SFCP qui ont pensé à l'avance à assurer une protection en cas de fermetures d'urgence.

Cette clause assure que les travailleurs reçoivent leur chèque de paye, même si l'employeur doit fermer son lieu de travail à cause d'une urgence. Elle établit comment les heures supplémentaires et les congés compensatoires seront calculés et assure que les travailleurs que l'employeur juge essentiels reçoivent leurs taux réguliers des heures supplémentaires.

### Section locale 3338 du SFCP et Université Simon Fraser, expiration le 31 mars 2010

#### ARTICLE 33 – FERMETURE OFFICIELLE DE L'UNIVERSITÉ

*Si l'Université, ou un secteur de l'Université, doit être fermée officiellement de manière temporaire en raison des conditions environnementales, des interruptions de services, des conditions routières, de catastrophes naturelles ou d'autres raisons indépendantes de la volonté des personnes employées couvertes par la présente Entente, les personnes employées auront droit au maintien de leur salaire pendant la fermeture. Ces fermetures ne seront pas considérées comme un congé de l'Université comme c'est le cas à l'article 32.*

*Les personnes employées tenues de rester en service pour offrir des services essentiels auront droit à un congé équivalent, lequel devra être pris au cours du mois civil suivant. Si ces personnes employées doivent rester au travail après leurs heures normales de travail, les dispositions habituelles en ce qui a trait aux heures supplémentaires s'appliqueront.*

*Les personnes employées qui doivent se présenter au travail pour un quart de soir ou de nuit qui débute pendant une fermeture auront droit à un congé équivalent pour toutes les heures travaillées au cours du quart, lequel congé devra être pris au cours du mois civil suivant. Si ces personnes employées doivent rester au travail après leurs heures normales de travail, les dispositions habituelles en ce qui a trait aux heures supplémentaires s'appliqueront.*

clause innovatrice

## Le prix de l'essence contribue à l'inflation

Le prix de l'essence continue de faire monter le coût de la vie des Canadiens, alors qu'il a augmenté de 26 pour cent en moyenne partout au Canada l'an dernier et qu'il se situe actuellement à tout près de 5 pour cent sous le niveau record qu'il a atteint en juillet 2008. Les Canadiens à revenu faible et moyen qui dépensent une plus grande portion de leur revenu en essence et en produits dont le prix augmente lorsque le coût du carburant augmente, comme les aliments, sont les plus touchés.

Les consommateurs ont vu les prix des aliments augmenter de 4,3 pour cent depuis juin 2010. Vous avez sans doute remarqué que ces prix montent – ou que les emballages deviennent plus petits! Les prix des viandes ont augmenté de 5,9 pour cent, alors que les consommateurs payaient 7,2 pour cent de plus pour les produits de boulangerie – le coût de « notre pain quotidien » a bondi de 10,1 pour cent au cours de la dernière année! Les prix des légumes frais ont augmenté de 8,4 pour cent depuis l'an dernier, et les repas au restaurant ont augmenté de 3,3 pour cent.

En plus de déboursier davantage pour l'essence, les consommateurs ont payé 4,4 pour cent de plus pour leurs primes d'assurance de véhicules de promenade et 7,6 pour cent de plus pour le transport aérien.

*suite à la page 8*

# Vous souvenez-vous de la « belle époque »?

## Les attentes pour de véritables gains salariaux sont-elles évanouies?

Voici un article qui est paru dans le tout premier numéro de Pourparlers, en 1991. Cela fait longtemps que nous n'avons pas vu d'augmentation de salaire de ce genre! Il semble que chaque vague de pressions économiques, de contrôles des salaires, de rhétorique de la droite et de récession ont atténué les attentes des travailleurs pour l'obtention de véritables augmentations de salaire.

Les statistiques actuelles ne brossent pas un tableau optimiste :

- Les hausses de salaire pour les principales ententes conclues en 2010 représentent 1,8 pour cent en moyenne — le taux le plus bas enregistré depuis 2004. Les augmentations salariales ont régressé au cours de l'année — passant d'une augmentation moyenne de 2,1 pour cent au cours du premier trimestre à 1,4 pour cent pour le quatrième trimestre.
- La hausse moyenne annuelle de 1,8 pour cent correspond au taux national de l'inflation des prix à la consommation pour 2010.
- C'était la première fois l'an dernier depuis 2004 que les règlements salariaux moyens ne dépassaient pas le taux d'inflation.

Lorsque les salaires suivent l'inflation, les travailleurs ne perdent pas leur pouvoir d'achat vital. Mais à moins

que les augmentations de salaire dépassent l'inflation, vos salaires n'augmentent absolument pas.

Les augmentations de salaire négociées pour les travailleurs du secteur public ont atteint seulement 1,6 pour cent l'an dernier — la plus faible hausse connue depuis 2004 — inférieures aux augmentations moyennes de 2,1 pour cent des travailleurs du secteur privé. En dépit de tous les rapports qui affirment que les ententes conclues dans le secteur public sont trop élevées par rapport à celles conclues dans le secteur privé, la réalité est que les salaires des travailleurs des secteurs public et privé suivent des tendances similaires au fil du temps.



## Bilan à l'échelle du Canada

Les rajustements salariaux des travailleurs du secteur public sont passés de l'état de gel en Colombie-Britannique à une augmentation de 6 pour cent pour les travailleurs des conseils scolaires de la province voisine, l'Alberta, où le gouvernement provincial a lié les hausses de salaire aux augmentations moyennes de la rémunération hebdomadaire. Au Québec, les travailleurs du secteur public ont obtenu une augmentation salariale moyenne de 1,2 pour cent, grâce à une entente conclue à l'échelle de la province, alors que l'on a inscrit une hausse de 1,7 pour cent pour ce qui est des conventions collectives des fonctionnaires fédéraux.

En Ontario, malgré la demande du gouvernement provincial incitant un gel de la rémunération, les hausses

salariales pour les principaux règlements négociés dans le secteur public au cours de l'année totalisaient une moyenne de 1,9 pour cent. Cette moyenne était légèrement inférieure à la hausse salariale moyenne de 2,1 pour cent des travailleurs du secteur privé et également inférieure au taux d'inflation de 2,5 pour cent en Ontario pour l'année visée. Bon nombre de conventions collectives du secteur public sont demeurées actives en Ontario et plusieurs négociations majeures sont actuellement en cours et touchent les personnes employées des hôpitaux, des foyers de soins infirmiers, des universités, de l'Hydro, du transport en commun et des municipalités.

(Source : Climat économique pour les négociations, mars 2011)

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS** consultez le dernier numéro de Climat économique pour les négociations à [scfp.ca/économie](http://scfp.ca/économie).



# NÉGOCIATIONS « CLÉS » EN COURS

30 juin 2011 (visant 500 employé(e)s ou plus)

Employeur	Syndicat	Employé(e)s	Statut	Mois d'expiration
<b>Sphère de compétence fédérale</b>				
<b>SECTEUR PUBLIC</b>				
Ville d'Ottawa - OC Transpo	SUT	2 350	M	mar 11
Saskatchewan Telecommunications	SCEP	3 460	C	mar 10
Gouvernement du Canada	Divers syndicats	69 000	N	déc 09/déc 11
Société canadienne des postes	STTP	54 000	A/AT	sep 09/jan 11
<b>SECTEUR PRIVÉ</b>				
Air Canada	Divers syndicats	26 180	N/C/PR	fév 11/mar 11
<b>Sphères de compétence provinciale et territoriale</b>				
<b>SECTEUR PUBLIC</b>				
PEI Department of Health and Wellness	PEINU/SCFP	2 600	A/N	mar 10/mar 11 jun 11
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	NBUPPE/SCFP	11 650	N/C	oct 09/jul 10
Ville de Montréal	Divers syndicats	13 800	N/A	déc 09/déc 10
Gouvernement du Québec	Divers syndicats	5 320	N	mar 10
Ville de Québec	Divers syndicats	3 100	N/A	déc 06/déc 10
Universités	Divers syndicats	24 335	N/C/ PR/V	jun 10/avr 11/ jun 11/
Association des hôpitaux de l'Ontario	SEFPO	7 970	A	mar 11
Council of Academic Hospitals of Ontario	PAIRO	3 300	V	jun 11
Ville de Toronto	AIP	3 000	N	déc 09
Services de santé communautaire de la Croix-Rouge, région de l'Ontario	UIES	3 000	N	mar 11
London Health Sciences Centre	TCA-Canada	1 190	N	oct 10
Regional Health Authorities	MAHCP	3 300	N	mar 10
Ville de Winnipeg	Divers syndicats	2 490	N	déc 10/jan 11
Gouvernement de la Saskatchewan	FES	12 000	C	août 10
Saskatchewan Association of Health Organizations	HSAS	3 000	GT	mar 09
SaskPower	SCEP/FIOE	2 080	N/PR	déc 09
Ville de Saskatoon	SCFP	1 490	PrR	déc 09
Alberta Health Services	SFPA/HSAA	34 000	N	mar 11
Ville d'Edmonton	Divers syndicats	9 640	N	déc 10
Ville de Calgary	Divers syndicats	8 210	N/M	déc 10/jan 11
<b>SECTEUR PRIVÉ</b>				
Central Care Corporation (Ontario)	Divers syndicats	1 660	A	mar 10/avr 10

**STATUT** : A – Arbitrage, N – Négociations, C – Conciliation, M – Médiation, PR – Projet de règlement, V – À venir, AT – Arrêt de travail

**Notes** : La barre oblique ( / ) signifie que les conventions collectives à l'intérieur d'un même syndicat ou de plusieurs syndicats expirent, par exemple, soit en juillet 2009 ou avril 2010 et leurs dates d'expiration sont représentées de cette façon : jul 09 / avr 10.

Source : Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail Programme du travail – RHDCC, 30 juin 2011

## indice des prix à la consommation

suite de la page 6

Cependant, les prix pour les achats de véhicules de promenade ont diminué dans la plupart des provinces – de 5,2 pour cent en Alberta à 1,4 pour cent au Québec.

Malgré un départ en force, la croissance économique du Canada ralentit à cause du niveau d'endettement élevé des consommateurs, de la faible croissance des salaires, des taux d'intérêt plus élevés et des coupures dans les dépenses publiques.

Les experts prédisent que les prix à la consommation augmenteront d'une moyenne de 2,8 pour cent en 2011, et certains s'attendent à ce qu'ils augmentent en moyenne de 3,1 pour cent tout au long de l'année. On prévoit que l'inflation sera plus élevée en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario, en raison de leur taxe de vente harmonisée. On s'attend à ce que le taux national d'inflation chute à 2,1 pour cent l'an prochain – mais ces prévisions dépendent également du prix du pétrole qui est de plus en plus erratique.

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Augmentation en pourcentage de juin 2010 à juin 2011

Canada	3,1
Terre-Neuve-et-Labrador	3,2
Île-du-Prince-Édouard	3,4
Nouvelle-Écosse	4,4
Nouveau-Brunswick	3,6
Québec	3,0
Ontario	3,6
Manitoba	3,2
Saskatchewan	2,6
Alberta	2,1
Colombie-Britannique	2,7

Source : Statistique Canada, Le Quotidien, le 22 juillet 2011